

COMMUNE DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2020
CONVOCATION DU 14 DÉCEMBRE 2020

Le 18 décembre 2020, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle des fêtes de Cappel-en-Pévèle.

Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire.

Nombre de Conseillers : 19

PRÉSENTS :

M CHOCRAUX, M DESPREZ, Mme THELLIER-CUVELIER, M BAERT, Mme GELEZ, M CHACORNAC, M ROCHE, M LAGANGA, Mme BROUTIN, Mme DA SILVA MARTINS, Mme CARON, Mme PERAL, M BOUVRY, M OLIVE, Mme DELATRE, Mme SINIARSKI, M HENRIQUET, Mme DELTOUR

EXCUSÉ AYANT DONNÉ POUVOIR :

M GOHIER à Mme DAVERGNE

Secrétaire de séance : Madame Julie DELTOUR

DÉLIBÉRATION N°56B/2020

Vote d'une subvention exceptionnelle au profit des Bleuets de France.

L'Œuvre nationale du Bleuets de France est une œuvre caritative intégrée depuis 1991 à l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre; elle apporte son aide aux ressortissants de l'Office.

Le Bleuets de France a deux missions essentielles axées autour de la solidarité et de la transmission de la mémoire :

- Une mission de solidarité au travers du soutien au plus près de leurs besoins des combattants d'hier et d'aujourd'hui, les victimes de guerre et les victimes d'actes de terrorisme.

- Une mission mémorielle en soutenant des projets valorisant l'histoire et la mémoire des conflits contemporains afin de promouvoir les valeurs citoyennes françaises. Grâce aux dons, il finance de nombreux projets et de nombreuses manifestations à caractère culturel et pédagogique.

Dans ce contexte de crise sanitaire, l'association Bleuets de France n'a pas pu vendre ses habituels bleuets et s'est vue contrainte de faire un appel aux dons et subventions.

Il convient de décider de prendre part à cette action en attribuant une subvention à l'œuvre nationale des Bleuets de France pour confirmer notre solidarité et contribuer aux devoirs de mémoire.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité (19 voix pour) attribue une subvention de 250 € à l'œuvre nationale du Bleuets de France.

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Bernard CHOCRAUX



DATE DE PUBLICATION : 13/01/2021

DATE DE TRANSMISSION AU PRÉFET : 13/01/2021